

N° 826

d'après les motifs de leur absence.

M^r le Président, ayant déclaré la séance ouverte, a lu un Rapport détaillé qui exposait l'état de l'actuel pont qui se trouve le 1^{er} sur le Canal de la Souche, le 2^o sur la Souche, non loin du premier, & le 3^e sur la fosse du Pointy. Il a ensuite indiqué les moyens qui lui semblaient le plus économique & le plus convenable pour la réparation & la consolidation des dits ponts, & il a engagé le Conseil à en délibérer.

L'Assemblée, après mûre délibération, décide, conformément à l'avis de M^r le Président que la largeur actuelle du pont du Canal sera réduite à trois mètres soixante-quinze centimètres entre le garde-fous; que toutes les poutres & madriers qui seront reconnus encore solides par la Commission municipale au moment de la démolition, devront être utilisés dans la construction du nouveau pont; que toutes les pièces de bois neuf qu'il faudra acheter, devront être préalablement acceptées par la Commission municipale - & que la même mesure d'économie & le même formatin seront pris pour la réparation du autre pont.

L'Assemblée déclare, en outre, voter une somme de deux cent quatre-vingt-dix francs tant pour l'achat du bois à remplacer, que pour la main d'œuvre & toute dépense se rattachant à ces travaux; la dite somme de 290^f sera prélevée sur le produit de la vente de l'arbre & l'agave qui a eu lieu le 15 décembre.

Ont signé :

Chamois, Laure, Dupont, Poirier, Courton, Lemaire, Vincelle, Guyot, c. Dupont

N° 827

Immédiatement, le Conseil, sur la proposition de M^r le Président, vote une somme de dix francs pour acquitter la dépense de la visite du fossé & du cheminier en 1883; cette somme n'ayant pas été réclamée en temps utile.

Ont signé :

Chamois, Laure, Dupont, Poirier, Courton, Lemaire, Vincelle, Guyot, c. Dupont

N° 828

Immédiatement, M^r le Président expose à l'Assemblée qu'un crédit de 150^f figurait au Budget de 1884 pour dépenses de la Musique municipale, mais que cette année, les dépenses de réparation & d'achat d'instruments, & les dépenses de frais d'éclairage se sont élevés à 169^f 88, & qu'il y a ainsi nécessité de voter un crédit complémentaire de 19^f 88, pour solder le dit mémoire.

L'Assemblée déclare en conséquence voter, à cet effet, la somme de dix-neuf francs cinquante centimes, le Mémoire en question

1734 110

ayant été visé par une Commission municipale. Ont signé : Chamois, Laure, Dupont, Poirier, Courton, Lemaire, Vincelle, Guyot, c. Dupont

Le Maire de Sissonne, soussigné, déclare qu'aujourd'hui dix avril 1885, il a convoqué le Conseil municipal de la dite Commune en séance extraordinaire pour le vendredi, 10 Avril courant, à six heures du soir, - pour statuer sur l'achat d'effets d'équipement pour quelques pompiers.

Ont signé :

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le vendredi dix avril, à six heures du soir, le Conseil municipal de Sissonne s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de M^r Lelu, Maire.

Présents M^{rs} Lelu, Guyon, Courton, Lemaire, Arnot, Olivier, Desjardins, Guyot Ach. & Dupont c. me

M^r Lemaire a fait connaître qu'il ne peut assister à la séance.

M^r le Président expose que la dernière revue de la Compagnie des Pompiers lui a donné lieu de constater que la tenue du sergent-major & cinq autres de pompiers ont besoin d'être renouvelés. Il invite le Conseil à voter la somme de cent quarante francs pour l'achat de ces effets d'équipement.

Le Conseil déclare voter, à cet effet, la somme de cent quarante francs. Ont signé :

Chamois, Guyon, Courton, Lemaire, Vincelle, Guyot, c. Dupont

N° 830

Immédiatement, M^r le Maire annonce au Conseil que M^r le Prince de Monaco, lui a fait connaître son intention de donner une Bannière à la Musique municipale de Sissonne, & qu'il attend cette Bannière sous quelques jours. Il engage le Conseil à exprimer ses remerciements à S. A. S.

Le Conseil, très reconnaissant de la générosité de M^r le Prince de Monaco à l'égard de la Musique municipale de Sissonne, prie M^r le Maire de vouloir bien aller en personne lui porter l'expression de sa gratitude, & décide que trois de ses Membres accompagneront M^r le Maire. Il désigne, à cet effet, M^{rs} Lemaire, Arnot et Desjardins, qui acceptent.

Ont signé : Chamois, Guyon, Courton, Lemaire, Vincelle, Guyot, c. Dupont

N° 831

Immédiatement, M^r le Maire fait connaître à l'Assemblée que M^r Dolle, artiste photographe à Laon, a fait don de douze belles photographies pour la Ecole communale de Sissonne.

Imet quelques uns de ces photographes, remarquables reproductions de tableaux de Maître de l'époque, sous le yeux du Conseil.

Le Conseil invite M^r le Maire à transmettre ses bien sincères remerciements à M^r Dollé.

Ont signé

Carré *Courton* *Ch. Burgin* *Guyot*
obrey *Dupont*

Prescru

Le 2 mai 1885 Convocation du Conseil municipal pour le mardi 5 mai à 4 heures de relevée, en session trimestrielle.

Séance le 2 Mai 1885.

Embelle

Séance de mai 1885

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le cinq Mai, à quatre heures de relevée, le Conseil municipal de la commune s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en session trimestrielle, sous la présidence de M^r Lelou, Maire.

Présents M^{rs} Lelou, Guyot, Laisné, Courton, Arôt, Laurens, Dupont, Lamoignon, Lemoine, Vincet, Olivier, Guyot, St-Laurent, Desjardins & A. Guyot. - M^r Courton est élu secrétaire.

N° 832

La séance ouverte, M^r le Maire a déposé sur le Bureau le Compte de son Administration pendant l'exercice 1884, & a donné sur ce document les explications qui lui ont été demandées, puis il a invité le Conseil à désigner celui de ses Membres qui exercera la présidence pendant l'examen de ce Compte.

M^r Laisné a été désigné & a pris place au fauteuil.

Après examen & vérification du Compte administratif de M^r le Maire pendant l'exercice 1883, le Conseil propose d'en admettre les résultats savoir :

montant des recettes	24 769 50
montant des dépenses	22 650 82
Excédant des recettes	4 118 23

Ont signé

Courton *Guyot* *Dupont* *Laisné* *Embelle*
Carré *Lauren* *Laurent* *Vincet* *Ch. Burgin*
Arôt *Laurens* *Guyot*

Prescru

M^r le Maire ayant repris la présidence, le Conseil.

Au Compte-rendu par M^r Masson, Receveur municipal des recettes & dépenses depuis le 1^{er} Janvier 1883, lequel comprend le rappel du Compte final de 1882.

Au les pièces justificatives rapportées à l'appui du dit Compte ;
Au le Budget primitif & additionnel des recettes & dépenses précédentes.

Mai 1885

l'exercice 1884, dûment approuvé par M^r le Préfet, & la autorisation spéciale de recettier & dépenses s'élèvent pendant le dit exercice.

Après avoir entendu & approuvé le Compte Administratif dans lequel sont exposés les motifs des dépenses mandates, la manière dont elles sont effectuées, & l'état de la commune en a retiré.

Ordonne

Art. 1^{er} — Statuant sur la gestion du Comptable au 31^{er} 1884 le Conseil admet les recettes pour la somme de 24 460 41

des dépenses pour la somme de 24 332 98

Il fixe l'excédant de la dépense à 2 852 57

Et attendu que par l'arrêté du Compte précédent, le Comptable a été reconnu débiteur de 6 777 50

Déclare le Comptable débiteur, sur son compte de la gestion de 1884 de la somme de 3 924 83

Article 2 — Statuant sur les opérations de l'exercice 1884, le Conseil admet les opérations effectuées pendant la gestion 1884 & les trois premiers mois de la gestion de 1885, savoir :

En recette, pour 22 328 88

En dépense, pour 22 650 82

Il y a un excédant de dépenses de 321 94

Le résultat final du Compte de l'exercice 1883 ayant présenté un excédant de recettes de 4 440 17

le résultat définitif de 1884, égal au résultat du Compte administratif, est un excédant de recettes de 4 118 23

Art 3 — Le Conseil exige qu'il soit demandé au Comptable : néant.

Ont signé

Carré *Guyot* *obrey* *Laisné* *Embelle*
Courton *Lauren* *Dupont* *Vincet* *Ch. Burgin*
Arôt *Laurens* *Guyot*

Immédiatement, M^r le Maire expose que le crédit inscrit au budget de 1884 pour les frais de mairie s'est trouvé insuffisant ; ce crédit étant de 130⁺ les dépenses se sont élevées à 179⁺ 55. Il invite le Conseil à voter les 29⁺ 55, montant de la différence.

Le Conseil déclare voter la somme de vingt-neuf francs 55 cent pour compléter le crédit des frais de Mairie de l'année 1884. Ont signé :

Courton *Dupont* *Laisné* *Vincet* *Ch. Burgin*
Carré *Lauren* *Arôt* *Laurens* *obrey* *Guyot*
Prescru *Lauren*

N° 834

N° 833